

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7_5_2_49

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A
L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

SCI MATYLINE / ARL ART FLORAL LA SUITE VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC7-5-2-49

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI MATYLINE / SARL ART FLORAL la Suite Valence D'Agen

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 15 Avril 2025, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 16 Juillet 2025.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Présentation du projet :

Acquisition d'un immeuble allées du 4 Septembre à Valence d'Agen par Mme Charlène DELCASSE Artisan commerçante Fleuriste à Valence d'Agen employant 2 salariés et une apprentie, pour le développement économique de son commerce de proximité.

Travaux de rénovation et d'aménagement d'un local commercial au rez de chaussée.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Acquisition et travaux de rénovation et d'aménagement d'un local commercial en rez de chaussée pour un **montant global HT d'investissement immobilier** éligible de **260 658,63 €**.

Le **montant de l'aide à l'immobilier** prévisionnelle est de **52 131,73 €** soit 20 %.

Le **montant global HT d'investissement immobilier** éligible est de **260 658,63 €** décomposé comme suit :

- Acquisition immobilière 150 000,00 €
- Honoraires et frais 12 155,00 €
- Travaux de rénovation 98 503,63 €

Plan de financement

- Financement du projet par emprunt bancaire.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives **et recevable** à hauteur du **taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 %** soit un montant de **52 131,73 €**.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de **52 131,73 €**.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation présidée par Christiane LECORRE, s'est réunie le 16 juillet 2025 et a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président, propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 52 131,73 € à la **SCI MATYLINE / SARL ART FLORAL la Suite Valence d'Agen**,

- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 52 131,73 € à la **SCI MATYLINE / SARL ART FLORAL la Suite Valence d'Agen**,

- de donner au Président délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025
Au registre sont les signatures

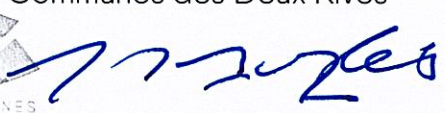
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Saint Antoine

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean DUPUY




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 OCT. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SCI MATYLINE -ART FLORAL LA SUITE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251006- 2025BC7_5_2_49-DE
Numéro d'acte :	2025BC7_5_2_49
Date de décision :	06/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2025BC7-5-2-49- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE -SCI MATYLINE- ARL ART FLORAL LA SUITE. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte :	13/10/2025 14:32:38
Date de réception de l'AR :	13/10/2025 14:33:03